

Délibération 12/2016

REÇU

- 7 OCT, 2016

S I L

S/P ROCHEFORT

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

- **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**
- **Séance du lundi 26 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 14 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 30

**Président** : Vincent BARRAUD

**Présents titulaires :**

M BARRAUD Vincent - Mme BERNARD Éliane - M BESSON Didier - M CAILLON Michel  
- M DE VILLELUME Martial - M DELAUNAY François - M GRIOLET Noël Vincent - M  
HERBERT Francis - Mme JOLY Régine - M TALLIEU Jean Pierre

M PONS Gérard - M BLANCHE Hervé - M BOURBIGOT Sébastien - M BRUNET Alain -  
M CHEVILLON Pierre - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE  
Thierry

M GUIGNET Christian

M PUYON Alain - M GIRARD Loïc - M CHATELIER Jean Michel - M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal - M GENDRE Grégory

**Présents délégués :**

M GRASSET Jean-Michel (procuration Mme CARRERE Danièle) - Mme CARRE Michèle  
(procuration M HILLAIRET Daniel) - M COASSIN Daniel (procuration Mme PELTIER  
Marie Noëlle)

M BESSAGUET Bruno (procuration M ROBIN Serge) - M CHATELIER Robert (Mme  
BLANCHET Manoëlle)

**Titulaires excusés :**

Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge  
Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie - M ESOLI Bruno - M LOPEZ  
Roland - Mme MARCILLY Sylvie  
M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François - M VALLET Mickaël  
M MASSE Jean Michel - M MASSICOT Pascal - M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric -  
M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

**Objet : Modification des représentants de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan au Syndicat Intercommunautaire du Littoral**

Monsieur Gérard PONS élu délégué titulaire remplace Madame Michèle BAZIN  
Monsieur Emmanuel ECALE élu délégué suppléant remplace Madame Séverine PARTHENAY  
Monsieur Alain SOULIE élu délégué suppléant remplace Madame Delphine PARIS

Les élus prennent acte

Le Président  
Vincent BARRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Barraud', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive. Below the signature, there is a small, faint mark that looks like a checkmark or a small 'v'.

Délibération 13/2016

REÇU

- 7 OCT. 2016

375 CASPÉPORT

**SIL**

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

**- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**- Séance du lundi 26 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 14 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 30

**Président** : Vincent BARRAUD

**Présents titulaires :**

M BARRAUD Vincent - Mme BERNARD Éliane - M BESSON Didier - M CAILLON Michel  
- M DE VILLELUME Martial - M DELAUNAY François - M GRIOLET Noël Vincent - M  
HERBERT Francis - Mme JOLY Régine - M TALLIEU Jean Pierre

M PONS Gérard - M BLANCHE Hervé - M BOURBIGOT Sébastien - M BRUNET Alain -  
M CHEVILLON Pierre - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE  
Thierry

M GUIGNET Christian

M PUYON Alain - M GIRARD Loïc - M CHATELIER Jean Michel - M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal - M GENDRE Grégory

**Présents délégués :**

M GRASSET Jean-Michel (procuration Mme CARRERE Danièle) - Mme CARRE Michèle  
(procuration M HILLAIRET Daniel) - M COASSIN Daniel (procuration Mme PELTIER  
Marie Noëlle)

M BESSAGUET Bruno (procuration M ROBIN Serge) – M CHATELIER Robert (Mme  
BLANCHET Manoëlle)

**Titulaires excusés :**

Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M ESOLI Bruno – M LOPEZ  
Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François - M VALLET Mickaël

M MASSE Jean Michel - M MASSICOT Pascal - M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric -  
M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

**Objet : Présentation du Rapport Annuel 2015**

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport a été présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2016.

Ce rapport est présenté au Comité Syndical, avant d'être mis à la disposition du public.

Les élus prennent acte.

Le Président  
Vincent BARRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Barraud', with a long horizontal stroke extending to the right.

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif  
au rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public d'élimination des  
déchets



REÇU  
- 7 OCT. 2016  
S/P ROCHEFORT

# 2015

## Traitement des ordures ménagères et des déchets verts



# Table des matières

---

La présentation du SIL .....	- 4 -
1. Historique.....	- 4 -
2. Le territoire .....	- 5 -
3. Les compétences .....	- 5 -
4. Les sites .....	- 6 -
Les indicateurs techniques .....	- 7 -
1. Le traitement des ordures ménagères.....	- 7 -
a. Les tonnages traités.....	- 7 -
b. Les modes de traitement.....	- 8 -
2. Le traitement des déchets verts .....	- 9 -
a. Les tonnages traités.....	- 9 -
b. Les modes de traitement.....	- 10 -
3. Les actions de prévention et de réduction des déchets .....	- 11 -
Les indicateurs financiers .....	- 11 -
1. La délégation de service public pour la gestion de l'UIOM d'Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Jamelles .....	- 11 -
2. Les marchés de prestation de service .....	- 11 -
a. Marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis et pour le traitement des ordures ménagères de la CDA Royan Atlantique .....	- 11 -
b. Marché pour l'exploitation de l'UIOM de St Pierre d'Oléron .....	- 12 -
c. Marché pour le traitement des ordures ménagères de la CDC de Gémozac.....	- 12 -
d. Marché pour le traitement des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères pour l'UIOM d'Echillais.....	- 12 -
e. Marché pour l'exploitation de la plateforme de compostage d'Echillais .....	- 12 -
f. Marché pour l'exploitation de la plateforme de broyage de Grézac.....	- 13 -
g. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Gémozac.....	- 13 -
h. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Marennes .....	- 13 -
i. Cas particuliers des déchets verts pour la CDC de l'île d'Oléron .....	- 13 -

3. Les dépenses .....	- 14 -
a. Les dépenses de fonctionnement .....	- 14 -
b. Les dépenses d'investissement.....	- 15 -
4. Les recettes .....	- 16 -
a. Les recettes de fonctionnement .....	- 16 -
b. Les recettes d'investissement.....	- 17 -
Les chiffres clés.....	- 18 -
Les évènements marquants de l'année 2015.....	- 18 -
a. Réunions du comité syndical .....	- 18 -
b. Evénements importants .....	- 18 -

# La présentation du SIL

---

## 1. Historique

Le Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ - Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outils de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries;
- ✓ - Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ - Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ - Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existant : bâtiments, équipements ;
- ✓ - Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobique (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

L'année 2009 a également vu un rapprochement du SIL et de la Base aérienne 721 afin de définir les conditions techniques et économiques d'un partenariat renforcé. Sur la base des échanges qui se sont engagés, le SIL a décidé d'inclure au projet d'augmentation de capacité de traitement de son installation les éléments et objectifs suivants :

- ✓ - Augmentation de la puissance fournie à la base aérienne ;
- ✓ - Augmentation des quantités de chaleur vendues ;
- ✓ - Sécurisation de la fourniture de chaleur en cas d'indisponibilité de l'unité de traitement des déchets.

Depuis septembre 2011, date d'adhésion des Communautés de Communes d'Oléron et Marennes, l'Usine d'incinération de Saint-Pierre a été transférée au SIL. Cette installation doit être arrêtée lorsque le nouveau centre de traitement multifilière sera mis en service et devra permettre la création d'une d'unité de transfert vers le nouveau centre multifilières.



## 2. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'île-d'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes
- la communauté de communes de Gemozac et de la Saintonge Viticole



Le SIL compte selon la population INSEE 2013, 195 946 habitants avec une très forte augmentation en période estivale.

## 3. Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
2. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,

3. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
4. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
5. La gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
6. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

La mise en place et l'exploitation des déchetteries, l'organisation et la gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés restent de la compétence des membres.

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, occasionnel et limité dans le temps, des prestations à des collectivités non membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, aux mêmes conditions, recourir aux services de collectivités non membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

Le Syndicat peut mettre en place ou s'associer à des actions de coopération avec les communes et les tiers dans tous les domaines intéressant les déchets.

Le Syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

#### **4. Les sites**

Le SIL gère donc plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique, située à Échillais ;
- Une usine d'incinération située à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets, situé à Médis ;
- Deux unités de compostage de déchets verts, situées à Échillais et à Dolus-d'Oléron ;
- Deux installations de broyage et de transfert de déchets verts, situées à Grézac et Saint-Just Luzac.



## Les indicateurs techniques

### 1. Le traitement des ordures ménagères

#### a. Les tonnages traités

En 2015, le SIL a traité 70 728,54 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 2 876,96 tonnes de déchets ménagers assimilés d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 73 605,50 tonnes

Pour les ordures ménagères résiduelles, ce tonnage a diminué de 4% entre 2014 et 2015, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets

et surtout grâce à la mise en place de la redevance incitative mise en place par la CDC de Marennes.

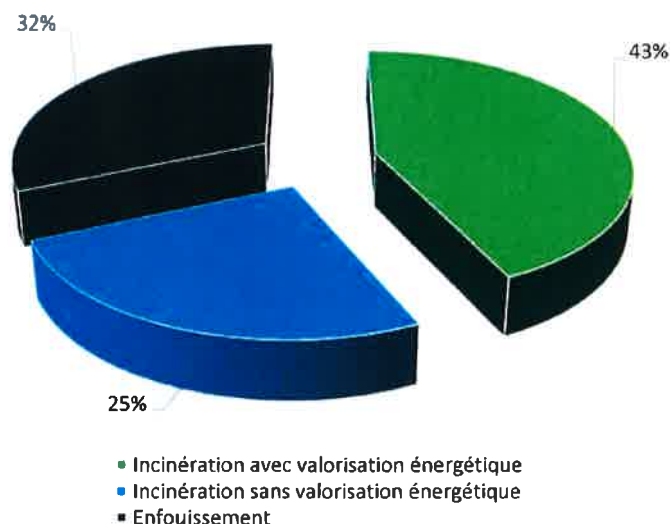
EPCI membres du SIL	2014	2015	Evolution entre 2014 et 2015
<b>Tonnes</b>	<b>73 428,12</b>	<b>70 728,54</b>	<b>-4%</b>
CDA Royan Atlantique	30 585,30	30 207,42	-1%
CDA Rochefort Océan	19 958,00	19 601,98	-2%
CDC Ile d'Oléron	16 032,78	15 096,00	-6%
CDC Marennes	3 807,76	2 861,00	-25%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	3 044,28	2 962,14	-3%

#### **b. Les modes de traitement**

L'ensemble des déchets ménagers ont été traités sur des installations classées

Unités de traitement	tonnages
UIOM Echillais	31 732,92
UIOM St Pierre d'Oléron	18 706,62
Enfouissement dans le département 17	23 165,96

## Répartition des modes de traitements des ordures ménagères et assimilés



En 2015, 25% des déchets traités ont été incinérés sans valorisation énergétiques sur l'UIOM de St Pierre d'Oléron, et 32% ont été enfouis en centre de stockage avec valorisation du biogaz.

## 2. Le traitement des déchets verts

### a. Les tonnages traités

En 2015, le SIL a traité 46 530,24 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 017,13 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 47 547,37 tonnes.

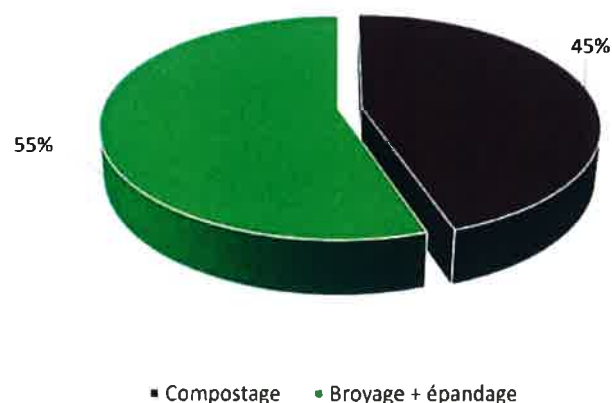
Comme depuis plusieurs années le tonnage de déchets verts est en forte augmentation +7% entre 2014 et 2015, qui s'expliquent par la prise en charge pour la première année des déchets verts de la CDC de Marennes. On note une baisse significative des déchets verts sur la CDA Royan Atlantique et sur la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, cette dernière est le résultat du nombre de campagne de broyage sur l'année 2015, la quantité collectée en déchèterie est quant à elle plus élevée en 2015 qu'en 2014.

EPCI membres du SIL	2014	2015	Evolution entre 2014 et 2015
<b>Tonnes</b>	<b>43 459,50</b>	<b>46 530,24</b>	<b>7%</b>
CDA Royan Atlantique	22 291,38	21 240,62	-5%
CDA Rochefort Océan	8 202,00	8 245,23	1%
CDC Ile d'Oléron	11 838,70	12 064,38	2%
CDC Marennes	NC	4 047,31	
CDC Gémozac et Saintonge viticole	1 127,42	932,70	-17%

### b. Les modes de traitement

En 2015, les déchets verts se sont traités de deux façons soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.

Répartition des modes de traitement des déchets verts



### **3. Les actions de prévention et de réduction des déchets**

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

## **Les indicateurs financiers**

---

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

### **1. La délégation de service public pour la gestion de l'UIOM d'Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Jamelles**

Les déchets de la CDA Rochefort Océan, ainsi qu'une partie de ceux de la CDA Royan Atlantique, et ceux de la CDC de Gémozac sont traités sur l'UIOM d'Echillais. Jusqu'au 31 juillet 2015, l'usine d'incinération était exploitée via un marché avec la société SETRAD filiale du groupe VEOLIA. Le 1<sup>er</sup> août 2015, le SIL a signé une convention de délégation de service public (DSP) avec cette même société.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2015 : le montant de la prestation s'élevait à **1 911 791,74 €HT**

Du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2015 : le montant de la DSP s'élevait à **1 349 584,37 €HT**

### **2. Les marchés de prestation de service**

#### **a. Marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis et pour le traitement des ordures ménagères de la CDA Royan Atlantique**

La totalité des ordures ménagères collectés sur le territoire de la CDA Royan Atlantique passe sur le centre de transfert de Médis. Les déchets sont ensuite acheminés soit sur l'UIOM d'Echillais (7 570,66 tonnes en 2015) et le reste sur le centre de stockage de déchets non dangereux à Clérac (17). Le marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis, et le transport et traitement des ordures ménagères a débuté le 5 juin 2012 pour une période de 3 ans renouvelable ensuite 3 fois par période d'un an soit jusqu'au 4 juin 2018 maximum.

Il est décomposé en 2 lots :

Lot 1 : Exploitation du centre de transfert

Lot 2 : Transport vers les centres de traitement et traitement d'une partie des déchets

Pour l'année 2015, le montant des prestations s'élevaient à **204 624,63 €HT** pour le lot 1 et **2 332 062,15 € HT** pour le lot 2

**b. Marché pour l'exploitation de l'UIOM de St Pierre d'Oléron**

Les ordures ménagères des CDC de l'île d'Oléron et de Marennes sont traitées sur l'UIOM de St Pierre d'Oléron via un marché transféré en 2011 par le CDC de l'île d'Oléron avec la société SECHE. Ce marché a fait l'objet en avril 2015 d'un marché complémentaire.

Le montant des prestations s'élevaient pour l'année 2015 à :

Pour le marché initial du 1<sup>er</sup> janvier au 18 mars 2015 : **545 336,98 €HT**

Pour le marché complémentaire du 19 mars au 31 décembre 2015 : **1 481 303,33 €HT**

**c. Marché pour le traitement des ordures ménagères de la CDC de Gémozac**

Les ordures ménagères de la CDC de Gémozac sont traitées via un marché avec la société VEOLIA. Les ordures ménagères après leur collecte sont déposées sur un centre de transfert basé à Chermignac, pour ensuite acheminées sur l'UIOM d'Echillais.

Le montant des prestations s'élevaient pour l'année 2015 à **276 595,21 €HT**

**d. Marché pour le traitement des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères pour l'UIOM d'Echillais**

Dans le cadre du traitement des Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères, le SIL a contracté un marché avec la société SECHE jusqu'au 31 décembre 2015. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette prestation fera partie intégrante de la DSP.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **167 064,51 €HT**

**e. Marché pour l'exploitation de la plateforme de compostage d'Echillais**

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDA Rochefort Océan sont traités sur la plateforme de compostage d'Echillais. Jusqu'au 31 juillet 2015, c'est la société COGEDE qui a exploité cette plateforme, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, sa gestion a été intégrée à la DSP.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2015 : le montant de la prestation s'élevait à **113 122,65 €HT**



Du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2015 : le montant de la DSP s'élevait à **107 156,49 €HT**

**f. Marché pour l'exploitation de la plateforme de broyage de Grézac**

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDA Royan Atlantique sont traités sur la plateforme de broyage de Grézac via un marché qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois par période d'un an avec la société LOCA RECUPER.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **376 808,60 €HT**

**g. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Gémozac**

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Gémozac sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même. La prestation du fait des faibles volumes se fait via un marché annuel à bon de commande avec la société TERRALYS.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **21 172,29 €HT**

**h. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Marennnes**

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Marennnes sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même à St Just Luzac. La prestation du fait des faibles volumes se fait via un marché annuel à bon de commande avec la société GORRICHON.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **84 993,81 €HT**

**i. Cas particuliers des déchets verts pour la CDC de l'île d'Oléron**

Les déchets verts de la CDC de l'île d'Oléron sont traités en régie par la CDC elle-même sur la plateforme de compostage de l'Ecopôle.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **162 921,07 €HT**

### 3. Les dépenses

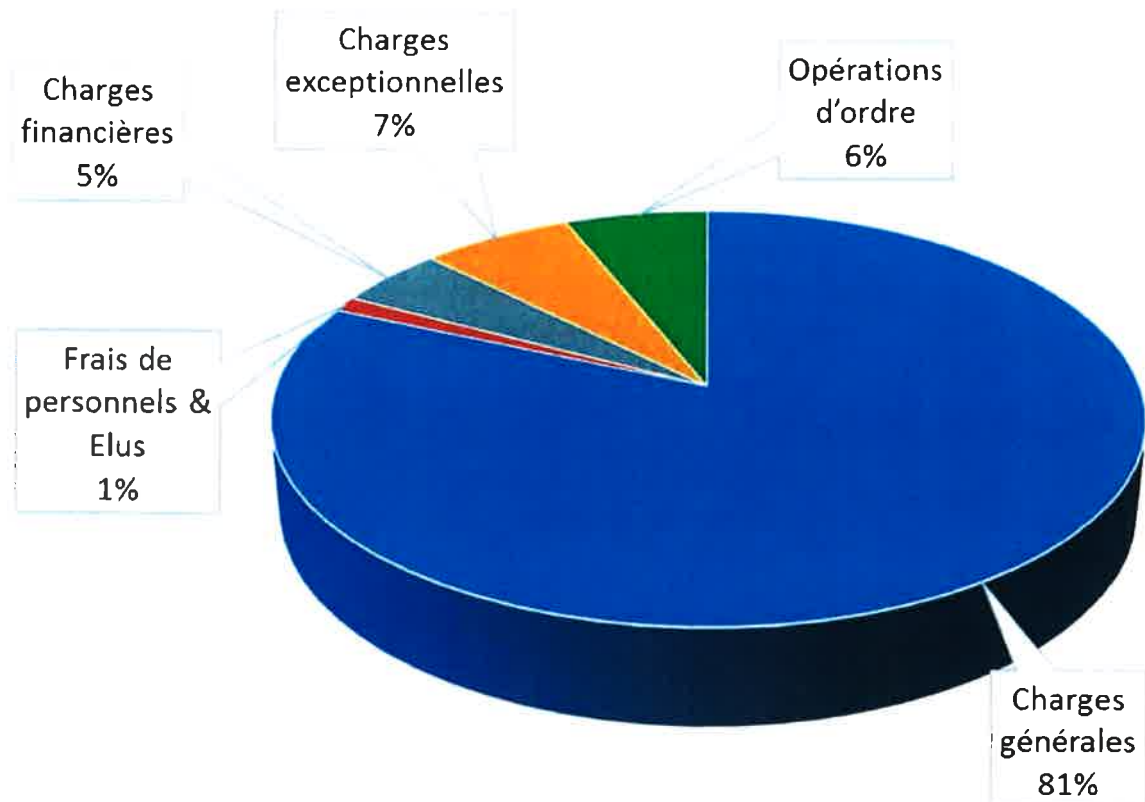
#### a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



<b>Charges générales</b>	<b>10 246 278,42 €</b>
Fonctionnement général	38 039,21 €
Prestations de traitement des ordures ménagères	8 440 319,61 €
Prestations de traitement des déchets verts	741 440,81 €
UIOM d'Oléron - Taxes/analyses environnementales	191 721,36 €
UIOM d'Echillais - Taxes/analyses environnementales	454 155,56 €
Centre multi filières de traitement	380 601,87 €
<b>Frais de personnels &amp; Elus</b>	<b>146 532,02 €</b>
Personnel	68 749,27 €
Elus	77 782,75 €
<b>Charges financières</b>	<b>590 381,34 €</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>822 339,82 €</b>
(remboursement cotisations 2014)	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>781 857,84 €</b>
Amortissements	781 857,84 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 587 389,44 €</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2015



### b. Les dépenses d'investissement

La plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné les travaux du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles

<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>6 602 459,25 €</b>
Charges générales	2 139,21 €
Matériel informatique	2 139,21 €
Centre multifilières d'Echillais	6 600 320,04 €
Assistance maîtrise d'oeuvre	6 577,12 €
Etudes	127 485,53 €
Travaux	6 466 258,39 €
<b>Remboursement de la dette en capital :</b>	<b>914 025,11 €</b>
UIOM Echillais / plateforme compc	530 691,79 €
Centre multifilières d'Echillais	383 333,32 €
<b>Total des DEPENSES investissement</b>	<b>7 516 484,36 €</b>

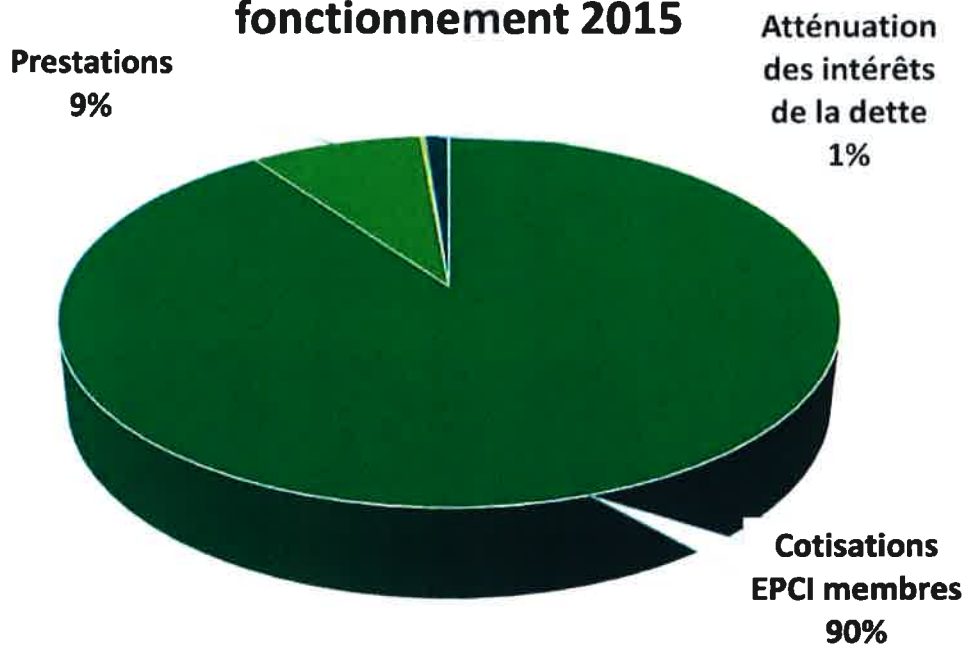
## 4. Les recettes

### a. Les recettes de fonctionnement

90% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Cotisations EPCI membres	10 203 560,00 €
Prestations	965 349,41 €
Facturation traitement déchets ménagers et déchets verts	477 849,32 €
Vente de chaleur BA 721	487 500,09 €
Produits d'exploitation	23 230,93 €
Vente ferraille UIOM Oléron	22 454,00 €
Vente ferraille UIOM Echillais	776,93 €
Atténuation des intérêts de la dette (subvention Conseil Départemental)	129 410,00 €
Produits exceptionnels (Remboursement cotisations retraite)	7 173,60 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>11 328 723,94 €</b>

## Répartition des recettes de fonctionnement 2015



### b. Les recettes d'investissement

Plus de 95% des recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles



Emprunts	19 100 850,00 €
Subvention d'investissement	110 000,00 €
Amortissement des immobilisations	781 857,84 €
UIOM Echillais	616 120,84 €
Médis	214,00 €
Etudes nouveau centre multi fi	165 212,00 €
Equipement informatique SIL	311,00 €
<b>Total des RECETTES investissement</b>	<b>19 992 707,84 €</b>

## Les chiffres clés



Quantité d'ordures ménagères traitées (\*) 375,64 kg/hab/an

Coût de traitement des ordures ménagères 45 €/hab/an  
119 €/tonne

Quantité de déchets verts traités 242,66 kg/hab/an

Coût de traitement des déchets verts 4 €/hab/an  
15 €/tonne

(\*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (20 à 25%)

## Les événements marquants de l'année 2015

### a. Réunions du comité syndical

Au cours de l'année 2015, le comité syndical s'est réuni 5 fois :

- 17 février 2015
- 7 avril 2015
- 14 avril 2015
- 26 juin 2015
- 26 novembre 2015

### b. Événements importants

- Février - Convention de valorisation des déchets verts sur le territoire de la CDC de Marennes.
- Mai - Evacuation de la Zone A Défendre du site du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

- Juin - Choix du délégataire pour la délégation de service publique pour l'exploitation de l'UIOM d'Echillais et du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles => Véolia propreté
- Septembre : recrutement d'une Directrice => Marie-Eve DAVID GUIRAL
- Décembre : contractualisation d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 40,265 millions d'euros et auprès de la Deutsche Pfandbriefbank AG pour un montant de 32 millions d'euros pour la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

Délibération 14/2016

**SIL**

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

- **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**
- **Séance du lundi 26 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 14 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 30

**Président** : Vincent BARRAUD

**Présents titulaires :**

M BARRAUD Vincent - Mme BERNARD Éliane - M BESSON Didier - M CAILLON Michel  
- M DE VILLELUME Martial - M DELAUNAY François - M GRIOLET Noël Vincent - M  
HERBERT Francis - Mme JOLY Régine - M TALLIEU Jean Pierre

M PONS Gérard - M BLANCHE Hervé - M BOURBIGOT Sébastien - M BRUNET Alain -  
M CHEVILLON Pierre - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE  
Thierry

M GUIGNET Christian

M PUYON Alain - M GIRARD Loïc - M CHATELIER Jean Michel - M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal - M GENDRE Grégory

**Présents délégués :**

M GRASSET Jean-Michel (procuration Mme CARRERE Danièle) - Mme CARRE Michèle  
(procuration M HILLAIRET Daniel) - M COASSIN Daniel (procuration Mme PELTIER  
Marie Noëlle)

M BESSAGUET Bruno (procuration M ROBIN Serge) – M CHATELIER Robert (Mme  
BLANCHET Manoëlle)

**Titulaires excusés :**

Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M ESOLI Bruno – M LOPEZ  
Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François - M VALLET Mickaël

M MASSE Jean Michel - M MASSICOT Pascal - M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric -  
M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

REÇU

- 7 OCT. 2016

S/P REGISTRE



**Objet : DM1**

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à effectuer les virements de crédits suivants :

Budget 2016 section de fonctionnement

Chapitre 11 Article 6411	- 500 € (frais de personnel)
Chapitre 67 Article 673	+ 500 € (annulation de titres sur exercices antérieurs)

Votée à l'unanimité

Le Président  
Vincent BARRAUD



Délibération 15/2016

REÇU  
- 7 OCT. 2016  
SIP BONNEFORT

**SIL**

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

- **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
- **Séance du lundi 26 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 14 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 30

**Président** : Vincent BARRAUD

**Présents titulaires :**

M BARRAUD Vincent - Mme BERNARD Éliane - M BESSON Didier - M CAILLON Michel  
- M DE VILLELUME Martial - M DELAUNAY François - M GRIOLET Noël Vincent - M  
HERBERT Francis - Mme JOLY Régine - M TALLIEU Jean Pierre

M PONS Gérard - M BLANCHE Hervé - M BOURBIGOT Sébastien - M BRUNET Alain -  
M CHEVILLON Pierre - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE  
Thierry

M GUIGNET Christian

M PUYON Alain - M GIRARD Loïc - M CHATELIER Jean Michel - M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal - M GENDRE Grégory

**Présents délégués :**

M GRASSET Jean-Michel (procuration Mme CARRERE Danièle) - Mme CARRE Michèle  
(procuration M HILLAIRET Daniel) - M COASSIN Daniel (procuration Mme PELTIER  
Marie Noëlle)

M BESSAGUET Bruno (procuration M ROBIN Serge) - M CHATELIER Robert (Mme  
BLANCHET Manoëlle)

**Titulaires excusés :**

Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie - M ESOLI Bruno - M LOPEZ  
Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François - M VALLET Mickaël

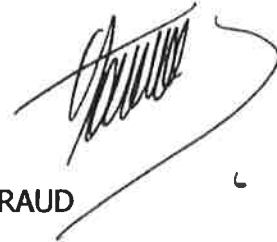
M MASSE Jean Michel - M MASSICOT Pascal - M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric -  
M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

**Objet : Paiement du gardiennage à SETRAD**

Conformément à l'article L.2122-21 7° du CGCT,  
Le Comité Syndical approuve le contrat de transaction avec SETRAD ci-annexé afin de régulariser les frais de gardiennages et autorise le président à le signer.

Votée à l'unanimité

Le Président  
Vincent BARRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Barraud', is written over a large, sweeping horizontal line that underlines the printed name below it.



**REÇU**  
**25 OCT. 2016**  
**S/P ROCHEFORT**

## **CONTRAT DE TRANSACTION**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

#### **Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral**

Dont le siège social est situé 3 avenue Maurice Chupin - 17300 ROCHEFORT  
représenté par son président Monsieur Vincent BARRAUD,  
autorisé par délibération du 26 septembre 2016  
ci-après désigné « le SIL »

d'une part,

et,

**La Société pour l'Environnement et le Traitement des Déchets (SETRAD)**, société anonyme simplifiée au capital de 931 136€, dont le siège se situe ZA Les Pierrelets 45380 CHAINGY, immatriculée au registre du commerce sous le n° B 410 303 697, filiale de VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets, représentée par son président Monsieur Patrice ALARY dûment habilité à cet effet.

ci-après désigné « le Délégué »

d'autre part,

Imputation budgétaire : 6282

Chapitre : 11

### **Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat, établi en vertu des articles 2044 et suivants du code civil, a pour objet de solder les devoirs et obligations nés entre les parties suite à la réalisation du gardiennage du site du Pôle des Jamelles.

La présente transaction est donc revêtue, conformément aux termes de l'article 2052 du même code, de l'autorité de la chose jugée.

### **Article 2 : Documents contractuels**

Le co-contractant annexera au présent contrat l'ensemble des factures relatives au montant total des prestations réalisées.

### **Article 3 : Attestation de service fait**

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral atteste que toutes les prestations facturées par l'entreprise ont été réalisées en conformité suivant le paragraphe page 48 du marché de Délégation de Service Public (Contrôle de l'accès aux installations de traitement).

#### **Article 4 : Montant des prestations**

Le montant total des prestations payées à ce jour s'élève à :

Montant hors taxes : 358 829,89 €

Montant TVA : 71 765,98 €

Montant TTC : 430 595,87 € (quatre cent trente mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-sept centimes)

Le montant total des prestations à payer soit du 01/03/16 au 30/09/2016 s'élève à :

Montant hors taxes : 119 437,66 €

Montant TVA : 23 887,53 €

Montant TTC : 143 325,19 € (cent quarante-trois mille trois cent vingt-cinq euros et dix-neuf centimes)

Soit un montant total dû :

Montant hors taxes : 478 267,55 €

Montant TVA : 95 653,51 €

Montant TTC : 573 921,08 € (cinq cent soixante-treize mille neuf cent vingt et un euros et huit centimes)

Le détail des prestations indiquées ci-dessus est joint en annexe au présent contrat.

#### **Article 5 : Modalités de paiement**

En ce qui concerne les sommes restant dues, le mandatement sera effectué dans un délai de 45 jours à compter de la notification du présent contrat, au compte du titulaire :

- Compte au nom de SETRAD
- Sous le numéro : FR7630003011200002011805926

#### **Article 6 : Renonciation aux recours juridiques**

En contrepartie de l'exécution des présentes, les parties se déclarent intégralement satisfaites et acquittées de tous leurs droits à raison de l'ensemble des dommages, objet de cette transaction et renoncent en conséquence expressément à toute action du fait desdits dommages et de leurs conséquences.

A Rochefort, le 20.10.2016

Le Délégué,



Le Président

Vincent BARRAUD



**Synd.Intercom. du Littoral - 2015**

**Dépenses**

Article	SITE	Date	Année	N° Piece	Bordere	Tiers	Objet	Total HT	TVA	Total TTC
6288	CME	28/05/2015	2015	198	27	SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE DECEMBRE	71 951,36	14 390,27	86 341,63
6288	CME	22/07/2015	2015	287	42	SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE MAI	87 549,07	17 509,81	105 058,88
6288	CME	22/07/2015	2015	288	42	SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE JUIN	63 452,72	12 690,54	76 143,26
6288	CME	13/08/2015	2015	333	49	SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE JUILLET	40 532,80	8 106,56	48 639,36
6288	CME	04/12/2015	2015	479	74	SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE AOUT	21 414,81	4 282,96	25 697,77
6288	CME	04/12/2015	2015	480	74	SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE SEPTEMBRE	29 384,64	5 876,93	35 261,57
<b>TOTAL</b>								<b>314 285,40</b>	<b>62 857,08</b>	<b>377 142,48</b>

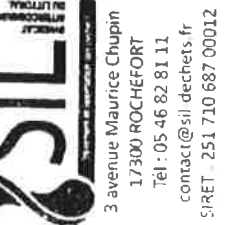
**Synd.Intercom. du Littoral - 2016**

**Dépenses**

Article	SITE	Date	Année	N° Piece	Bordere	Tiers	Objet	Total HT	TVA	Total TTC
6282	CME	11/02/2016	2016	82	12	SETRAD	REFACTURATION AGENTS DE SECURITE NOV+DEC	24 699,88	4 939,98	29 639,86
6282	CME	25/02/2016	2016	105	17	SETRAD	REFACTURATION AGENTS DE SECURITE JANVIER	12 531,46	2 506,29	15 037,75
6282	CME	24/03/2016	2016	164	27	SETRAD	REFACTURATION AGENTS DE SECURITE FEVRIER	7 313,15	1 462,63	8 775,78
<b>TOTAL</b>								<b>44 544,49</b>	<b>8 908,90</b>	<b>53 453,39</b>

**TOTAL DÉJÀ PAYE (2015+2016) 358 829,89 71 765,98 430 595,87**

Article	SITE	Date	Année	N° Piece	Bordere	Tiers	Objet	Total HT	TVA	Total TTC
6282	CME		2016			SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE MARS/AVRIL	15 885,91	3 177,18	19 063,09
6282	CME		2016			SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE MAI	72 302,28	14 460,46	86 762,74
6282	CME		2016			SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE JUIN	7 561,89	1 512,38	9 074,27
6282	CME		2016			SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE JUILLET	8 075,28	1 615,06	9 690,34
6282	CME		2016			SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE AOUT	8 050,40	1 610,08	9 660,48
6282	CME		2016			SETRAD	REFACTURATION AGENT SECURITE SEPTEMBRE	7 561,90	1 512,38	9 074,28



CERTIFIE SERVICE F.A.T

**RESTE A PAYER 119 437,66 23 887,53 143 325,19**

Délibération 16/2016

REÇU  
- 7 OCT. 2016  
COMMUNAUTÉ

**SIL**

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

- **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**
- **Séance du lundi 26 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 14 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 30

**Président** : Vincent BARRAUD

**Présents titulaires :**

M BARRAUD Vincent - Mme BERNARD Éliane - M BESSON Didier - M CAILLON Michel  
- M DE VILLELUME Martial - M DELAUNAY François - M GRIOLET Noël Vincent - M  
HERBERT Francis - Mme JOLY Régine - M TALLIEU Jean Pierre

M PONS Gérard - M BLANCHE Hervé - M BOURBIGOT Sébastien - M BRUNET Alain -  
M CHEVILLON Pierre - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE  
Thierry

M GUIGNET Christian

M PUYON Alain - M GIRARD Loïc - M CHATELIER Jean Michel - M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal - M GENDRE Grégory

**Présents délégués :**

M GRASSET Jean-Michel (procuration Mme CARRERE Danièle) - Mme CARRE Michèle  
(procuration M HILLAIRET Daniel) - M COASSIN Daniel (procuration Mme PELTIER  
Marie Noëlle)

M BESSAGUET Bruno (procuration M ROBIN Serge) – M CHATELIER Robert (Mme  
BLANCHET Manoëlle)

**Titulaires excusés :**

Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M ESOLI Bruno – M LOPEZ  
Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François - M VALLET Mickaël

M MASSE Jean Michel - M MASSICOT Pascal - M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric -  
M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

**Objet : Avenant n°1 à la DSP**

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT,  
Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le président à signer l'avenant à la DSP avec SETRAD ci-annexé, afin de percevoir la redevance des apporteurs tiers.

Votée à l'unanimité

Le Président  
Vincent BARRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Barraud', written over a horizontal line. A large, sweeping flourish extends from the end of the signature downwards and to the right.





**REÇU**  
**25 OCT. 2016**  
**S/P ROCHEFORT**

**AVENANT N°1**  
**AU MARCHÉ N°0109-2013**

**Marché n°0109-2013 – Délégation de service public pour l'exploitation du centre multifilières de traitement des déchets du Syndicat Intercommunautaire du Littoral à Echillais**

Forme du marché : marché ordinaire

SIL

Service Marchés

Notification du marché	: 25/07/2015	Démarrage des prestations	: 01/08/2015
Durée initiale du marché	: 12 An(s)	Fin prévue des prestations	: 31/07/2027
Montant du marché	: 6 068 414,18 € HT (6 675 255,59 € TTC)		
Mandataire du marché	: <b>SETRAD</b>		
Marché suivi par	: Marie-Eve DAVID		

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral**

Dont le siège social est situé Parc des Fourriers  
3 avenue Maurice Chupin – B.P. 50224 - 17304 ROCHEFORT CEDEX  
représenté par son président Monsieur Vincent BARRAUD.  
ci-après désigné « le SIL »

d'une part,

et,

**La Société pour l'Environnement et le Traitement des Déchets**, société anonyme simplifiée au capital de 931 136€, dont le siège se situe ZA Les Pierrelets 45380 CHAINGY, immatriculée au registre du commerce sous le n° B 410 303 697, filiale de VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets, représentée par son président Monsieur Patrice ALARY dûment habilité à cet effet.  
ci-après désigné « le Délégué »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Exposé préalable**

Le SIL a confié par marché en date du 25 juillet 2015 à la SETRAD la délégation de service public pour l'exploitation du centre multifilières de traitement des déchets du SIL à Echillais pour une durée de 12 ans.

A ce titre le Délégué perçoit des recettes au titre du traitement des déchets d'apporteurs extérieurs autres que le SIL.

## **Article 1 : Objet**

### **1/ Redevance due par le délégataire au titre du traitement de déchets tiers pour son compte propre**

Le Titre 5 – Clauses financières – Règlement des comptes de la convention de délégation de service public précise que l'utilisation par le Délégataire des installations en vue du traitement des déchets entraîne le versement par le Délégataire d'une rémunération au SIL.

Le présent avenant a pour objet de modifier la redevance due par le délégataire.

#### **Pour la période allant de la prise en charge des ouvrages jusqu'au CAT relatif au CMTD en projet comme suit :**

- La partie proportionnelle au tonnage de déchets traités dans l'installation d'incinération en fonctionnement à la notification de la convention **POMext** s'élève à :
  - o Quarante deux euros et neuf centimes d'euro (42,09€HT) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.
- La partie proportionnelle au tonnage de déchets verts solides traités sur la plate-forme de compostage de déchets verts **PDVext** s'élève à :
  - o Sept euros et trente centimes d'euro (7,30€HT)

#### **Pour la période allant du CAT relatif au CMTD en projet jusqu'à sa réception comme suit :**

- La partie proportionnelle au tonnage de déchets verts solides traités sur la plate-forme de compostage de déchets verts **PDVext** s'élève à :
  - o Sept euros et trente centimes d'euro (7,30€HT)

#### **Pour la période allant de la réception du CMTD en projet jusqu'au CAT relatif aux travaux des ouvrages ayant pour fonction d'augmenter la puissance du réseau et les quantités de chaleur vendu par le Délégataire comme suit :**

- La partie proportionnelle au tonnage de déchets verts solides traités par la plateforme de déchets verts **PDVext** s'élève à :
  - o Sept euros et trente centimes d'euro (7,30€HT)

#### **Pour la période postérieure au CAT relatif aux travaux des ouvrages ayant pour fonction d'augmenter la puissance du réseau et les quantités de chaleur vendu par le Délégataire comme suit :**

- La partie proportionnelle au tonnage de déchets verts solides traités par la plateforme de déchets verts **PDVext** s'élève à :
  - o Sept euros et trente centimes d'euro (7,30€HT)

## **Article 2 : Durée et prise d'effet de l'avenant**

L'avenant prend effet à compter de sa notification pour la durée du marché de la Délégation de Service Public.

## **Article 3 : Clauses non contrares**

L'avenant ne modifie substantiellement pas l'un des éléments essentiels de la délégation, tels que sa durée ou le volume des investissements mis à la charge du Délégataire. Toutes les autres clauses et conditions du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

A Rochefort, le 20.10.2016.

Le Délégataire,



Le représentant du maître d'ouvrage,  
Le Président



Vincent BARRAUD

**REÇU**  
25 OCT. 2016  
S/P ROCHEFORT

**Lexique :**

POMext : prix des ordures ménagères assimilées extérieures  
(tout venant – Déchet Industriel Banal DIB)

PDVext : prix des déchets verts extérieurs  
(entreprises privées)